



Numéro 29 - février 2014

EDITORIAL

«Ce n'est pas en tirant sur les feuilles que l'on fait pousser l'arbre». C'est le dicton que notre directeur avait choisi, lors de la cérémonie des vœux, pour illustrer et justifier la mise en place de la démarche stratégique, Cette démarche stratégique est un «blanc-seing» donné aux directeurs départementaux pour rechercher, tant contextuellement que conjoncturellement, des pistes de fusions, restructurations, transferts de compétences, soit toutes actions pouvant permettre de fonctionner mieux avec moins.

Tout cela s'inscrit dans la politique de réduction des dépenses publiques et de la modernisation de l'action publique.

Pour rester dans l'arboriculture, nous pensons que cela s'apparente à de l'élagage, de l'abattage et ne sert qu'à créer des terrains, en friche mais vierges, livrés aux «promoteurs» et «investisseurs», il faut comprendre «patronat» dont on sait que le bien commun n'est pas la préoccupation.

Cette démarche vient s'ajouter aux mesures scélérates prises en 2013 (l'ANI, le CICE, réforme des retraites).

Cette année voit encore plus de 2000 suppressions d'emplois, le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, une baisse drastique des budgets de fonctionnement, la remise en cause incessante des acquis. L'année 2014, après les annonces faites par le président HOLLANDE, sera pour l'ensemble des travailleurs très difficile.

Beaucoup moins pour les barons du MEDEF dont les demandes ont, une fois de plus, trouvé à l'Elysée une oreille très attentive .

Le gouvernement a maintenant dans le collimateur la Sécurité Sociale et le 21 janvier, Hollande a proposé son pacte de responsabilité confirmant :

- la fin des cotisations familiales soit un cadeau de 36 milliards d'euros fait aux patrons
- la réduction, au nom de l'austérité, de la dépense publique (services publics, école...) de 50 milliards d'euros.

Il a osé affirmer non sans culot que ces exonérations ne seraient pas financées par un transfert sur les ménages.

Mensonge !

Il s'agit au contraire d'un véritable hold-up et à travers la liquidation des cotisations familiales c'est toute la Sécurité Sociale fondée sur le salaire différé qui est menacée.

Le patronat assure, de son côté, qu'avec 100 milliards d'exonération il pourrait créer un million d'emplois !

Qui croit-il encore abuser ?

Les aides et exonérations en tout genre accordées depuis des années aux entreprises n'ont eu aucun effet sur la courbe du chômage.

Il faut rompre avec ces politiques néfastes. Préférons au dicton bucolique, cette pensée de Pierre DAC «Il faut penser le changement plutôt que changer le pansement». C'est pourquoi nous appelons à la grève et au rassemblement le **jeudi 6 février**, pour forcer nos dirigeants à changer de politique et initier le changement.

Patrice Brun /Daniel Hinderschid

Au sommaire :

- Journée de carence.	- Rappels sur la campagne de mutations.
-Composition de la CE et du bureau de la CGT, vos correspondants.	- Revue de presse spéciale

Journée de carence : une abrogation qui tarde à se matérialiser

L'article 126 de la Loi de Finances 2014 est venu abroger la disposition prévoyant la retenue d'un jour de carence en cas d'arrêt maladie des fonctionnaires. Il s'agit là d'une victoire importante pour les agents publics : cette mesure d'économie frappait avant tout les personnels malades.

L'application est immédiate à compter de la promulgation de la loi. Par conséquent, les arrêts de travail délivrés au titre de la maladie ordinaire et qui débutent à compter du 1er janvier 2014 ne peuvent plus se voir appliquer la retenue sur rémunération correspondante.

Pour autant, le sujet n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. En l'absence d'une communication officielle de l'administration sur ce point, certaines directions locales indiquent que la journée de carence continue de s'appliquer. La CGT Finances Publiques a alerté la direction générale sur ce silence problématique. Il nous a été indiqué qu'une note serait en préparation.

L'abrogation ne concerne que les arrêts maladies survenus à compter du 1er janvier 2014, la retenue s'applique donc encore pour les arrêts maladies démarrés en 2013 (hors accidents du travail et affections de longue durée).

De fait, certaines retenues peuvent encore survenir sur les salaires des agents versés en janvier et février du fait des délais de liquidation. C'est notamment le cas concernant le solde de la prime de rendement pour les agents pour lesquels celle-ci n'est pas mensualisée.

Le sujet va se complexifier pour les agents tombés malades en 2013 et qui seraient placés en CLM (congé de longue maladie) ou en CLD (congé de longue durée) en 2014 : dans ces situations la retenue opérée doit être remboursée à l'agent.

Enfin souvenez vous, cette abrogation continue de s'accompagner **d'une forte suspicion sur les arrêts de travail**. En effet, concernant cette abrogation, la ministre LEBRANCHU indiquait dans une réponse publiée au JO du 07/05/2013 :

« La nécessaire recherche de l'équité entre fonctionnaires et salariés implique cependant que les arrêts maladie soient soumis, dans tous les cas, à un régime de contrôle identique et à un renforcement des mesures contre les arrêts abusifs. A cet effet, la généralisation d'un dispositif de contrôle des arrêts médicaux de moins de six mois sera proposée.

Par ailleurs, l'obligation de transmission, dans les 48 heures suivant le début de l'arrêt de travail, du certificat ouvrant droit au congé maladie sera strictement contrôlée et renforcée. Le non-respect de cette obligation entraînera une retenue sur salaire.

Enfin, la prévention des arrêts de travail liés à l'exposition aux risques professionnels et aux conditions de travail des agents publics sera une priorité dans le cadre de la concertation sur l'amélioration de la qualité de vie au travail qui a été ouverte avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique. »

Voir à ce sujet numéro 24 du TS de juin

COMMISSION EXECUTIVE ET BUREAU SECTIONNAIRES CGT 2014

Le 14 décembre dernier s'est tenue, à Saint-Martin-Valmeroux, l'Assemblée Générale de notre section.

Après la présentation des rapports moral, d'activité et de trésorerie, une assemblée de camarades et collègues a pu, en présence de Michel FAURE du bureau national, débattre des sujets d'actualité : suppressions d'emplois, démarche stratégique, retraite, mobilisations, élections professionnelles.

Aux termes de cette assemblée, une nouvelle commission exécutive a été élue. Elle est composée des camarades suivants :

Claudette BESSON-BRILLANT, Gérard BETAÏLLE, Pascal BONNEAU, Patrice BRUN, Marie-Hélène DENAUX, , Marcelle DRAGO, Christiane DRUO, Sylvie FRIAA, Christophe GARCIA, Daniel HINDERSCHID, Joël MAYNARD, Philippe PLANTIER, Gaëlle REY, José TEUILLIERAS et Luc WAY.

Cette même commission réunie le 17 janvier a élu un nouveau bureau composé de :

Secrétaire : Daniel HINDERSCHID

Secrétaire adjoint filière gestion publique : Pascal BONNEAU

Secrétaire adjoint filière fiscale : Patrice BRUN

Secrétaire Administrative : Marie-Hélène DENAUX

Trésorière : Claudette BESSON-BRILLANT

Trésorier Adjoint : Joël MAYNARD

Déléguée aux retraités : Marcelle DRAGO

Pour toute question, vous pouvez également vous rapprocher d'un de ces camarades ainsi que d'un de nos correspondants CGT en poste sur les sites de Mauriac (Ghislaine DEGOUL) et Saint-Flour (Gilbert FELIX ou Isabelle MORBIDUCCI).

Pour faire entendre votre voix, vous pouvez aussi rejoindre la CGT Finances Publiques.

La campagne de demande de mutations 2014 vient de prendre fin.

Si vous y avez participé, nous vous recommandons d'envoyer un double de votre demande de vœux aux élu(e)s CGT en CAP nationales:

CGT Finances Publiques
CAP A ou B ou C
case 450 et 451
263 rue de Paris
93514 MONTREUIL CEDEX

Pensez à joindre les copies de vos pièces justificatives s'il y en a (en cas de rapprochement notamment).

Pensez également à inscrire un numéro de téléphone portable sur la 1ère page de ce double.

Ce double permettra aux élu(e)s CGT de vérifier que vous n'avez pas été lésés suite à la publication du projet de mouvement (même si les collègues en charge de l'élaboration du mouvement savent très bien faire leur travail, les erreurs sont toujours possibles).

Votre demande sera vérifiée vœu par vœu par nos élu(e)s afin de s'assurer que vous n'avez pas été primés à tort.

Si besoin, l'envoi de votre double permettra également de préparer la défense du dossier en vue de la CAP de mutation.

Misère, misère, désolation

(2008)

Paroles : **René Richard**.
Musique : **René Richard**.

La chanson "Misère, misère, désolation" est interprétée par le groupe pop-rock "**Réalité**".

Ce soir je suis là dans la rue
Je fais les poubelles pour manger
Papa tu serais très déçu
Si de là haut tu me voyais
Toi qui t'es tellement battu
Pour nous offrir la liberté

Ce n'est pas que je ne bosse pas
Au contraire on travaille à deux
Malgré tout à la fin du mois
Il nous reste tellement peu
Qu'on a l'impression quelquefois
Qu'on a jeté l'argent au feu

Misère, misère, désolation
Nous avons les genoux à terre
Misère, misère, désolation
On se croirait à l'après guerre
Misère, misère, désolation
Se relever, comme nos pères
L'ont fait dans cette situation
Redevenir un peuple fier.

On nous supprime tous les droits
Qu'au prix de très lourds sacrifices
Vous avez gagnés autrefois
Et si on veut que pour nos fils
La vie ne devienne pas une croix
Il faudra bien qu'on réagisse.

La technologie actuelle
Nous a facilité la vie
Je pense plutôt que c'est elle
Qui nous a tous ramollis
C'est pour ça qu'aujourd'hui on bêle
La où nos pères auraient rugi.

Misère, misère, désolation
Nous avons les genoux à terre
Misère, misère, désolation
On se croirait à l'après guerre
Misère, misère, désolation
Se relever, comme nos pères
L'ont fait dans cette situation
Redevenir un peuple fier.

Allons enfants de la patrie
Le jour d'y croire est arrivé
Car si l'on veut rester en vie
Il va falloir se réveiller
Très vite car le temps s'enfuit
En emportant nos libertés.

Ce sera la lutte finale
Il faut nous grouper et demain
Tout peut redevenir normal
Si on ne baisse pas le poing
Restons debout, la terre est sale
Souillée par un genre inhumain.

Misère, misère, désolation
Nous avons les genoux à terre
Misère, misère, désolation
On se croirait à l'après guerre
Misère, misère, désolation
Se relever, comme nos pères
L'ont fait dans cette situation
Redevenir un peuple fier.